

COMMUNE DE MOLLAU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 mai 2012

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

Nombre de Conseillers élus : 11

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de Conseillers présents : 06

Melle SCHOENENBERGER Valérie
Mmes Danielle ANDRES, Germaine KERN, Eliane PETER
MM. Yves KLEIN

Absents excusés : - M. ROMINGER Olivier donnant procuration de vote à M.
Raymond NICKLER, Maire
- M. VALLEE James
- Mme MORRI Myriam

Absent non excusé : - M. RUEFF Francis

Assistait également à la séance Mme Katia ILTIS, Adjoint Administratif Territorial

Le Conseil Municipal désigne Mme PETER Eliane en qualité de Secrétaire de
Séance

.../...

L'ordre du jour suivant était proposé au Conseil Municipal

- Approbation du P.V. du 30.03.2012
- Remplacement de permissionnaires de chasse - Lot du Brand
- Demande de distraction d'une parcelle soumise au régime forestier
- Délégations du Conseil

Le Maire rappelle que le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 27 avril 2012 cette nouvelle réunion sera valable sans condition de quorum

N° 31 - Approbation du P.V. du 30 mars 2012

Ce procès-verbal, dont copies conformes ont été adressées à tous les Conseillers, est approuvé à l'unanimité.

N° 32 - Remplacement de permissionnaires de chasse

Le Maire communique à l'Assemblée le courrier en date du 16 mars 2012 de M. EHRHARD Jean-Jacques, Président de la l'Association de chasse St-Hubert du Brand par lequel ce dernier informe qu'il propose de remplacer

- M. Pierre EHLINGER domicilié 19 rue de la Gendarmerie à 68470 FELLERING par M. Hans ZOBRIST domicilié 20 rue de la Croix à 68820 KRUTH

- M. Marcel EHLINGER domicilié 15 rue de la Thur à 6870 FELLERING par M. Jérémy MARCK domicilié 140 Grand'Rue à 68820 KRUTH

Les documents nécessaires, sont présentés à cet effet à l'Assemblée.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal accepte unanimement ces candidatures et accepte MM ZOBRIST Hans et MARCK Jérémy en qualité de co-adjudicataires du lot de Chasse Intercommunal St Hubert du Brand

.../...

N° 33 - Demande de distraction d'une parcelle soumise au régime forestier

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de distraire du régime forestier et de demander l'autorisation de défricher une parcelle cadastrale de la Fassmatt, et en contrepartie de soumettre au régime forestier 1 parcelle cadastrale situées entre le Kreuzweg et la forêt soumise au régime forestier

La parcelle à distraire et à défricher serait la suivante :

COMMUNE	Lieu-dit	Section	Pile	Surface cadastrale de la Pile			Surface à distraire par Pile cadastrale			Surface à défricher par Pile cadastrale		
				HA	A	CA	HA	A	CA	HA	A	CA
MOLLAU	FASSMATT	11	13		34	94		34	94		34	94
				TOTAL				34	94		34	94

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le projet tel qu'il est présenté ;
- **sollicite** auprès de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, par la présente délibération, la distraction du régime forestier et l'autorisation de défricher la parcelle cadastrale définie ci-dessus d'une contenance totale de 34a 94ca, classée en zone NDb au POS ;
- **décide** de proposer à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin l'application du régime forestier des parcelles cadastrées ci-dessous en compensation de la distraction du régime forestier

COMMUNE	Lieu-dit	Section	Pile	Surface cadastrale de la Pile			Surface à distraire par Pile cadastrale			Surface à soumettre par Pile cadastrale		
				HA	A	CA	HA	A	CA	HA	A	CA
MOLLAU	WINKELACKER	14	2		53	75					53	75
				TOTAL							53	75

.../...

- **charge** l'Office National des Forêts de déposer auprès des services de la Préfecture la demande en vue de la prise d'un arrêté de distraction et de soumission au régime forestier, et de l'autorisation de défrichement, conformément aux dispositions du Code Forestier ;
- **autorise** Monsieur le Maire, ou à défaut en cas d'empêchement, l'un quelconque de ses Adjointes, à signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

N° 34 - Délégations du Conseil Municipal

Conformément à l'Article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le Maire rend compte des travaux et des attributions qu'il a exercés par délégation du Conseil à savoir :

- acceptation de l'Avenant de l'Entreprise NICOLAS dans le cadre des travaux de rénovation de la toiture et des façades de l'Eglise St-Jean-Baptiste de MOLLAU (1^{ère} tranche couverture-zinguerie) pour un montant de 1 798.00 € H.T. soit 2 150.41 € T.T.C.
- acceptation de l'Avenant de l'Entreprise NICOLAS dans le cadre des travaux de rénovation de la toiture et des façades de l'Eglise St-Jean-Baptiste de MOLLAU (1^{ère} tranche - couverture-zinguerie) pour un montant de 353.00 € H.T. soit 422.19 € T.T.C.
- acceptation de l'Avenant de MURA CONCEPT, dans le cadre des travaux de rénovation de la toiture et des façades de l'Eglise St-Jean-Baptiste de MOLLAU (2^e tranche) pour un montant de 7 742.05 € H.T. soit 9 259.50 € T.T.C.
- signature d'une convention de servitude de cour commune (comme le permet le droit local) avec Mme et M. ARNOLD (16 rue Callinet)
Cette servitude grève une bande de deux mètres sur une longueur de 6 m sur les parcelles communales 82 et 85 de la Section 2 (le long de la parcelle n° 113 - Section 2 appartenant au couple ARNOLD)
- acceptation des devis de l'Entreprise ROYER pour la réhabilitation du pont de la place de Lattre de Tassigny pour un montant de 10 262.87 € T.T.C (pour les réseaux secs) et 27 283.75 € T.T.C. (pour la réfection de la chaussée)

Le Conseil Municipal approuve unanimement ces décisions.

.../...

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Lutte contre le cancer

Aucune quête ne sera effectuée à MOLLAU ; les habitants envoient directement leurs dons

Travaux à l'Eglise

Le Maire informe les Conseillers sur l'état d'avancement des travaux à l'église

Bois GROB

Le Maire communique au Conseil la demande (transitant par M. GIBAUD, Agent Technique Forestier) de M. GROB Mickaël, installé en auto-entrepreneur à mi-temps, souhaitant façonner 100 stères de bois (d'un diamètre inférieur à 0.25cm de diamètre à 7 € le stère sur le ban communal de MOLLAU

Le Conseil Municipal s'interroge à ce sujet ; se positionne défavorablement dans un premier temps mais souhaite plus de précisions détaillées à ce sujet de la part de M. GIBAUD

Aide à la Population

Le Maire informe le Conseil que Mme ALBRECHT Charlotte était venue informer la Mairie que la CRAV lui avait retiré sa pension du mois de mars (suite au décès de son époux)

Le Maire informe le conseil qu'il a contacté la CRAV à ce sujet et que celle-ci lui a communiqué que le mois retiré correspondait au mois d'avril et non au mois de mars (les pensions étant versées en avance en Alsace)

Il communique également que le dossier pour la demande de pension de réversion a été adressé à l'intéressée et qu'il a proposé d'aider Mme ALBRECHT à remplir les documents si elle en ressentait le besoin

Clôture de la Séance à 22 h 15